



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3577 **Service de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout pluvial par caméra téléobjectif (TO)**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 20 août 2026 à 10 h 30

DOS-3642 **Service d'hygiène et salubrité (entretien ménager) du bâtiment ICCV**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 20 août 2026 à 10 h 30

DOS-3706 **Acquisition de bacs roulants**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 20 août 2026 à 10 h 30

DOS-3743 **Travaux de trottoirs et lampadaires structuraux du centre communautaire du Bois Papineau**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 20 août 2026 à 10 h 30

DOS-3757 **Travaux d'aménagement du parc Armand-Frappier**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 20 août 2026 à 10 h 30

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

Avis est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance du comité exécutif de la Ville de Laval qui aura lieu le mercredi 5 août 2026 à 9 h à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, il sera discuté de la demande à l'effet d'autoriser, sur les lots 6 636 148, 6 662 019 et 6 719 129 du cadastre du Québec, situés sur l'avenue du Cosmodôme, l'usage conditionnel «terrain de stationnement pour automobiles (4621)» du groupe d'usages «Équipement de service public léger (E1)».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité exécutif lors de cette séance relativement à cette demande. Tout renseignement concernant cette demande d'usage conditionnel peut être obtenu à la suite d'une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

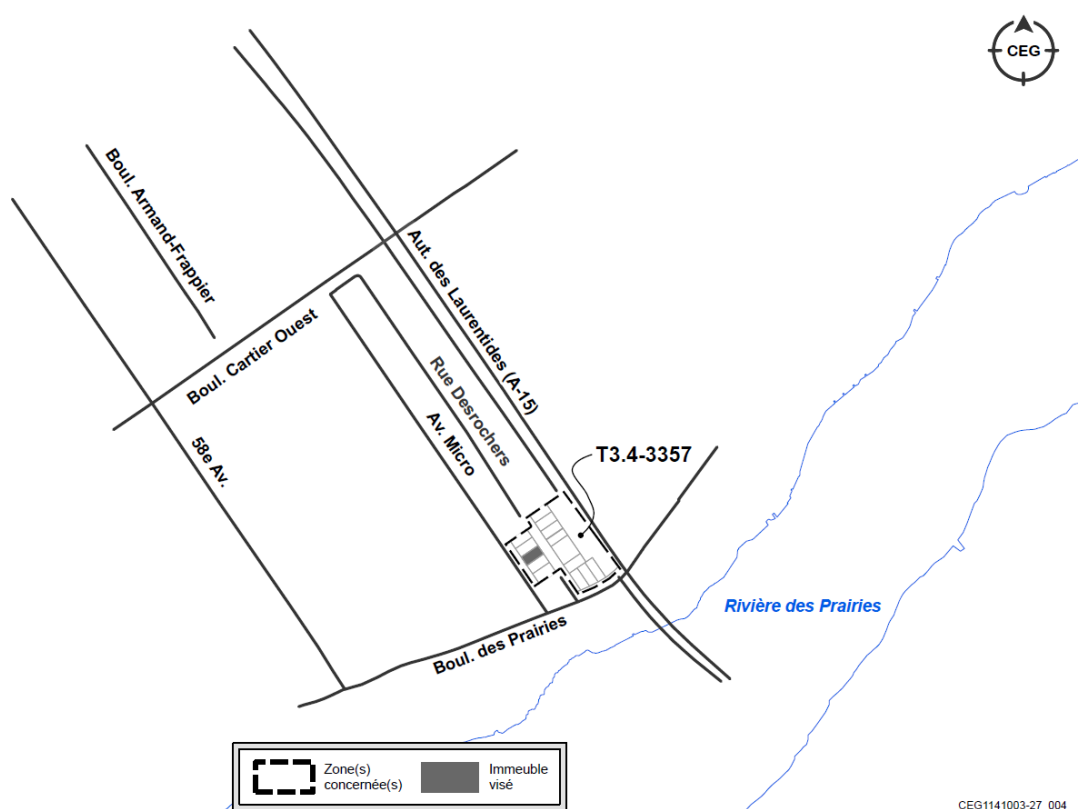
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260715-1615 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 15 juillet 2026, le projet de résolution CE-20260715-1615 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme afin de permettre une densité d'occupation maximale de 6 logements sur le lot 1 166 283 du cadastre du Québec, situé au 22, rue Desrochers;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre une densité d'occupation maximale de 6 logements pour un bâtiment principal isolé occupé par le groupe d'usages «Habitation (H1)»;

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**, Ville de Laval et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le 30 juillet 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **30 juillet 2026**, en prenant soin de préciser le numéro du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 30 juillet 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **31 juillet au 14 août 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le numéro du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

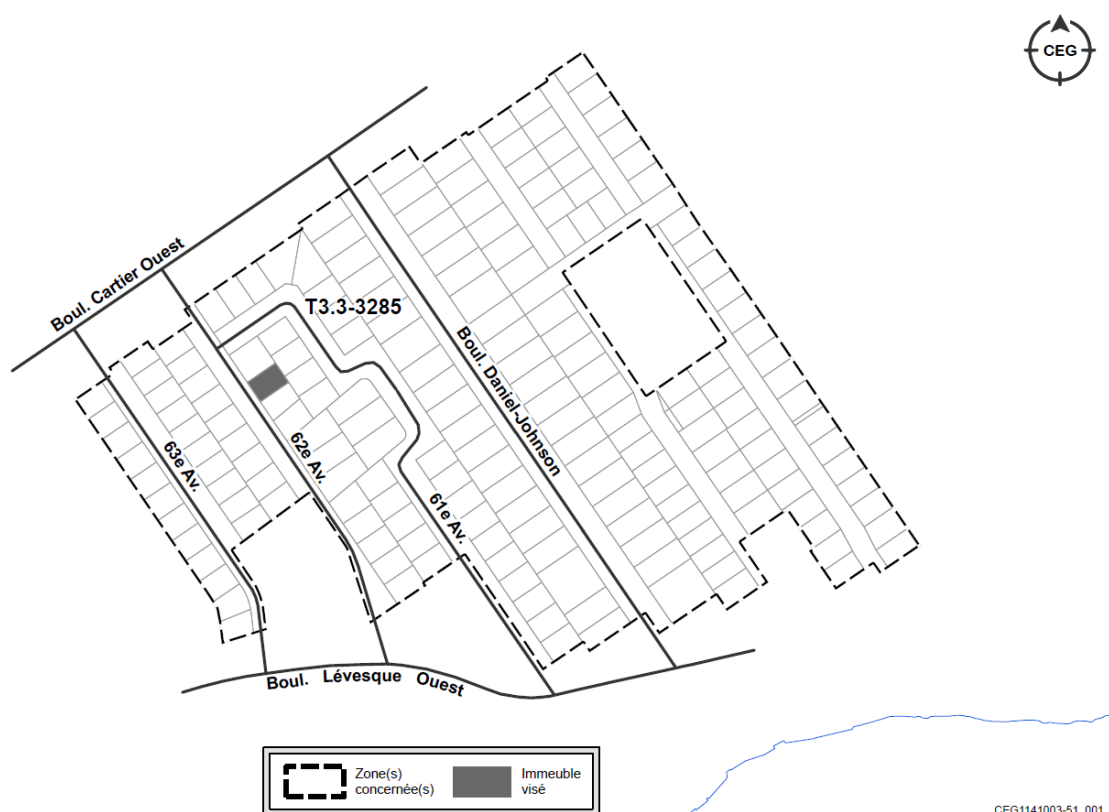
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20260715-1619 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 15 juillet 2026, le projet de résolution CE-20260715-1619 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme afin de permettre une densité d'occupation maximale de 3 logements pour le groupe d'usages «Habitation (H1)» sur le lot 2 058 562 du cadastre du Québec, situé aux 329-331, 62^e Avenue;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre une densité d'occupation maximale de 3 logements pour un bâtiment principal isolé occupé par le groupe d'usages «Habitation (H1)»;

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le 30 juillet 2026 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **30 juillet 2026**, en prenant soin de préciser le numéro du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 30 juillet 2026 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **31 juillet au 14 août 2026 inclusivement**, en prenant soin de préciser le numéro du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le comité exécutif a adopté la résolution suivante:

Résolution numéro CE-20260715-1618 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre la reconstruction d'un poste d'essence avec dépanneur et lave-auto sur le lot 1 099 162 du cadastre du Québec, situé au 508, boulevard Curé-Labelle.

Approbations requises:

Adoption par le comité exécutif
Entrée en vigueur:

15 juillet 2026
15 juillet 2026

AVIS est de plus donné que ladite résolution est présentement en vigueur, qu'elle est déposée au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consultée en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de cette résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 5 août 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance, il sera discuté de la demande de dérogation mineure suivante:

- Pour l'immeuble sur les lots compris dans le plan cadastral complémentaire PC-42860, soit sur la rue Angèle-Chartrand :
 1. des escaliers extérieurs qui donnent accès au 2^e étage en cour avant, alors que ces escaliers peuvent uniquement donner accès au rez-de-chaussée et au sous-sol;
 2. deux (2) suites de bâtiments principaux contigus de 10 bâtiments principaux pour chacune de ces suites, alors qu'une suite ne peut comporter plus de huit (8) bâtiments principaux;
 3. des balcons d'une profondeur maximale de 3,05 mètres en cour arrière, alors qu'un maximum de 2,5 mètres est prescrit;
 4. une hauteur de bâtiment principal de 13,5 mètres, alors qu'un maximum de 12,5 mètres est prescrit.

DONNÉ À LAVAL
Ce 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-13269 décrétant la mise à niveau de la filière solide de la station de récupération des ressources de l'eau La Pinière et un emprunt de 334 000 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:

5 mai 2026

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

22 juin 2026

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL

CE 20 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut